



Procès-verbal du Conseil de la Ville de Valcourt

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE VALCOURT

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 17 DÉCEMBRE 2025

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE VALCOURT, TENUE LE MERCREDI 17 DÉCEMBRE 2025 À 20H06 :

LA SÉANCE EST SOUS LA PRÉSIDENTE DE MONSIEUR

Pierre Tétrault MAIRE

Les conseillers et la conseillère présent(e)s :

Alex Gagné, siège no 1
Vicky Bombardier, siège no 2
Daniel Lacroix, siège no 3
Dany Boyer, siège no 4
Dany St-Amant, siège no 5
Julien Bussièrès, siège no 6

Les conseillers et la conseillère absent(e)s :

Est également présente : M^e Julie Waite, directrice générale adjointe et greffière

CONSTATATION DE LA RÉGULARITÉ DE L’AVIS DE CONVOCATION

Certificat de la greffière

Je, soussignée, greffière de la Ville de Valcourt, certifie par la présente avoir transmis l’avis de convocation de la présente séance extraordinaire à chacun des membres du Conseil municipal le 15 décembre 2025, soit au plus tard vingt-quatre heures avant l’heure fixée pour le début de la séance, le tout conformément à la Loi.

Me Julie Waite, greffière

**CONSTATATION DE LA RÉGULARITÉ DE L’AVIS DE CONVOCATION
OUVERTURE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE**

La régularité de la séance ayant été constatée, monsieur le maire Pierre Tétrault déclare ouverte la présente séance extraordinaire.

ORDRE DU JOUR

1. CONSTATATION DE LA RÉGULARITÉ DE L’AVIS DE CONVOCATION
2. OUVERTURE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE
3. ADOPTION DE L’ORDRE DU JOUR
4. NOMINATION D’UN MEMBRE DU CONSEIL MUNICIPAL – COMITÉ RANDO DU MONT VALCOURT
5. AUTORISATION – CLUB QUAD DE LA MRC DU VAL ST-FRANÇOIS
6. DEMANDE DE PROLONGATION DE DÉLAI POUR CONSTRUCTION – LOT 1 824 370 (1550, PLACE DE LA SAMARE)

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Valcourt

7. AVIS DE MOTION – PRÉSENTATION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 657-1 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 657 RELATIF AUX REJETS DANS LES RÉSEAUX D'ÉGOUTS MUNICIPAUX
8. PÉRIODE DE QUESTIONS
9. LEVÉE DE LA SÉANCE

384-25-12-17 **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JULIEN BUSSIÈRES, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANY BOYER ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE l'ordre du jour de la présente séance soit adopté, tel que rédigé.

ADOPTÉE »

385-25-12-17 **NOMINATION D'UN MEMBRE DU CONSEIL MUNICIPAL – COMITÉ RANDO MONT VALCOURT**

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANY ST-AMANT, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JULIEN BUSSIÈRES ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil municipal nomme monsieur le conseiller Dany Boyer à titre de membre du comité Rando du mont Valcourt.

ADOPTÉE »

386-25-12-17 **AUTORISATION – CLUB QUAD DE LA MRC DU VAL ST-FRANÇOIS**

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANIEL LACROIX, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANY BOYER ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la Ville de Valcourt autorise le Club Quad de la MRC du Val St-François et ses membres, à utiliser les sentiers de motoneige situés sur son territoire, conformément aux lois, à la réglementation applicables et au tracé proposé, le tout sous réserve de l'approbation du ministère des Transports et de la Mobilité durable.

ADOPTÉE »

387-25-12-17 **DEMANDE DE PROLONGATION DE DÉLAI POUR CONSTRUCTION – LOT 1 824 370 (1550, PLACE DE LA SAMARE)**

ATTENDU QUE le lot 1 824 370 (adresse : 1550, Place de la Samare) a été vendu par la Ville de Valcourt et celle-ci a reçu une demande de la part du propriétaire mentionnant avoir besoin d'un délai pour procéder à la construction de l'immeuble sur le lot précité;

ATTENDU QUE le délai initial de construction se terminait en janvier 2024 et le propriétaire de l'époque a vendu, avec l'autorisation de la Ville, ledit lot aux propriétaires actuels;

ATTENDU QUE les propriétaires actuels demandent une prolongation du délai pour la construction de ce lot 1 824 370 jusqu'au 1^{er} juillet 2026;

ATTENDU QUE les propriétaires ne pourront pas bénéficier du crédit de taxes prévu au Règlement 618 décrétant un programme de revitalisation dans la Ville de Valcourt

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Valcourt

et ses amendements, compte tenu que les dispositions relatives aux délais initialement fixés pour la construction ne seront pas respectées;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE VICKY BOMBARDIER, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANY BOYER ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la Ville de Valcourt accepte de prolonger le délai pour la construction du lot 1 824 370 (adresse : 1550, Place de la Samare), au plus tard le 1^{er} juillet 2026;

QU'à défaut de respecter ce délai du 1^{er} juillet 2026, la Ville exerce la clause de rétrocession du lot 1 824 370 (adresse : 1550, Place de la Samare), conformément à l'acte notarié signé, et ce, sans autre avis ni délai;

QUE le crédit de taxes ne soit pas accordé aux propriétaires, conformément au Règlement 618 décrétant un programme de revitalisation dans la Ville de Valcourt et ses amendements, compte tenu que les dispositions relatives aux délais initialement fixés pour la construction ne seront pas respectées.

ADOPTÉE »

AVIS DE MOTION – PRÉSENTATION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 657-1 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 657 RELATIF AUX REJETS DANS LES RÉSEAUX D'ÉGOUTS MUNICIPAUX

Monsieur le conseiller Daniel Lacroix, donne avis de motion de la présentation, à une prochaine séance du Conseil municipal, du Règlement numéro 657-1 modifiant le Règlement relatif aux rejets dans les réseaux d'égouts municipaux. Il présente et dépose le projet de règlement à la présente séance.

L'objet de ce règlement est notamment de modifier les contaminants rejetés, la réalisation de la caractérisation initiale et les mesures de suivi.

Tous les membres du Conseil ont reçu une copie du projet de règlement le 15 décembre 2025.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question n'est posée.

388-25-12-17 LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANY ST-AMANT ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la séance soit levée;

La séance est levée à 20h20.

ADOPTÉE »

Pierre Tétrault, Maire

M^{re} Julie Waite, Greffière